

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier adjoint, de l'entrée en vigueur du *Règlement 551-B modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle no 551* adopté à la séance ordinaire du Conseil du 9 septembre 2024.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ces règlements aux bureaux de la Municipalité situés au 403, rue Principale à Stoke ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse www.stoke.ca.

DONNÉ À STOKE, CE 10^e JOUR DE SEPTEMBRE 2024 .



Jonathan Lemaire
Greffier-trésorier adjoint

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE STOKE



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jonathan Lemaire, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Stoke, certifie avoir publié sur le site web et sur le babillard de l'hôtel de ville l'avis public ci-contre le 13 août 2024 conformément au *Règlement numéro 553 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Stoke*.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 août 2024.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'JL' followed by a horizontal line.

Jonathan Lemaire
Greffier-trésorier adjoint